

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 11 OCTOBRE 2016**

Etaient présents : MM MAYOR G. DEBRAUWER A. HALLUIN P. MARCQ F. GALAND R. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. FEVRIER V. TOMASELLA Ch. HAZELL N. VERSMESSEN P. BROUTIN F. MESTDAGH J. DAL MORO S. DOURDENT L.

Procuration : MME AERBEYDT M. donne procuration à MME GALAND R.
MME LIEVEN M.J. donne procuration à MR MARCQ F.
MME HOCHART F. donne procuration à MR VERSMESSEN P.
MME THOMAS B. donne procuration à MME TOMASELLA Ch.
MME VANDAELE C. donne procuration à MR MAYOR G.

Absent excusé : MR RIGAUT B.

Absents : PLATEL L. POUILLE O.

Secrétaire de séance : Madame DOURDENT Laëtitia

1 – Demande de désaffiliation du SDIS au CDG 59

Le SDIS du Nord sollicite sa désaffiliation du CDG 59. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

2 – Participation aux frais des familles année scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'aide aux frais des familles des enfants et jeunes fréquentant les collèges, lycées et universités publics.

Pour l'année scolaire 2015-2016, la participation de la Commune s'établira comme suit :

	COLLEGE	LYCEE	UNIVERSITE
0 à 501 €	40	45	75
502 à 619 €	35	40	65
620 à 772 €	29	35	55
773 à 910 €	23	30	45
911 à 1 000 €	17	22	30
1 001 € et au-delà	0	0	0

Les conditions d'attribution seront les suivantes :

- 1 – être domicilié dans la Commune depuis plus d'un an
- 2 – être inscrit dans un établissement public
- 3 – fournir un certificat de scolarité

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

Revenus imposables avant abattement/12
+ allocations familiales mensuelles

Nombre de parts

3 – Tarif des locations des salles et du petit matériel à compter du 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs des locations des salles et du petit matériel à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

SALLE POLYVALENTE - PETITE SALLE ANNEXE	MONTANT	
	ALLENNOIS	EXTERIEURS
a) SANS CUISINE		
- 1 journée.....	270.00 €	305.00 €
- 2 jours.....	375.00 €	430.00 €
b) AVEC CUISINE		
- 1 journée.....	335.00 €	390.00 €
- 2 jours.....	470.00 €	520.00 €
SALLE POLYVALENTE - GRANDE SALLE	MONTANT	
- 1 journée.....	480.00 €	530.00 €
- 2 jours.....	780.00 €	855.00 €
SALLE POLYVALENTE 1/2 SALLE POUR REPAS	MONTANT	
- 1 journée.....	425.00 €	470.00 €
- 2 jours.....	590.00 €	650.00 €

Location vaisselle et couverts : 1 € par participant.

Les arrhes seront de : 100.00 €

VIN D'HONNEUR	MONTANT	
PETITE SALLE.....	190.00 €	205.00 €
1/2 SALLE POLYVALENTE.....	295.00 €	315.00 €

L'utilisation des verres et plats est incluse dans cette location.

Les arrhes pour un vin d'honneur seront de : 40.00 €

SALLE « Pierre PREVOST »	MONTANT	
	ALLENNOIS	EXTERIEURS
Salle à caractère culturel 2 jours	200.00 €	225.00 €

Arrhes à la réservation : 50.00 €

En cas de désistement pour quelque utilisation que ce soit, les arrhes resteront acquises à la Commune, sauf décision contraire du Conseil Municipal dans le délai de 3 mois suivant la date prévue de l'utilisation. Le versement du solde tiendra compte du montant de la location au jour de l'utilisation. Il en sera de même pour les couverts. Le remboursement du matériel détérioré, cassé ou manquant se fera sur la base du coût payé à l'achat avec un minimum forfaitaire de 8.00 €.

SALLE COLUCHE	
Vin d'honneur	150.00 €

Arrhes à la réservation : **40.00 €**

-Capacité d'accueil : **environ 40 personnes**

Dépôt de garantie à la réservation pour l'ensemble des salles : 450.00 €

SALLE HENRI ET REMY MARCHAND	
Montant de la location	200.00 €
Arrhes	100.00 €

(Délibération du 08.09.2015)

LOCATION TABLES ET CHAISES	
Chaises (minimum 20)	1.00 € par chaise
Tables	10.00 € par table

4 – Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor au titre de l'année 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le règlement des indemnités de conseil au comptable du trésor pour **586.09 € brut soit 534.19 € net.**

5 – Nouvelles Activités Périscolaires

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Dans le cadre des NAP, un groupe supplémentaire en primaire a dû être créé suite à une augmentation des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

6 – Vente de terrain « Le Petit Marais »

Dans le cadre de l'opération immobilière LOGER HABITAT, le Conseil Municipal est amené à statuer sur le prix de vente des parcelles **A713, A715, A716, A717, A718, A719, A720, A721, A722, A723, A724, A1210.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour un prix de vente de **1 279 258.00 €.**

7 – Indemnités d'éviction bail rural – SGEA PREVOST Pierre et Fils

Le preneur d'un bail rural évincé ouvre droit à une indemnisation. Le Conseil Municipal est amené à statuer sur l'indemnité concernant SGEA PREVOST Pierre et Fils.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour 17671 m² à 2 € le m².

8 – Indemnités d'éviction bail rural – Monsieur SELOSSE Jean-Luc

Le preneur d'un bail rural évincé ouvre droit à une indemnisation. Le Conseil Municipal est amené à statuer sur l'indemnité concernant Monsieur SELOSSE Jean-Luc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour 2520 m² à 2 € le m².

9 – Indemnités d'éviction bail rural – Monsieur MORTELECQUE Eugène

Le preneur d'un bail rural évincé ouvre droit à une indemnisation. Le Conseil Municipal est amené à statuer sur l'indemnité concernant Monsieur MORTELECQUE Eugène.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour 11495 m² à 2 € le m².

10 – Indemnités d'éviction bail rural – Monsieur DELECOURT-ROCQ Michel

Le preneur d'un bail rural évincé ouvre droit à une indemnisation. Le Conseil Municipal est amené à statuer sur l'indemnité concernant Monsieur DELECOURT-ROCQ Michel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour 7690 m² à 2 € le m².

11 – Décision budgétaire modificative Mutation de crédits

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune doit faire face à diverses dépenses imprévues. De ce fait, propose les mutations de crédits suivantes :

INVESTISSEMENT

Concernant les indemnités d'éviction de baux ruraux

DEPENSES

COMPTE 21318	Dépenses imprévues	-	79 000 €
Opération 109	Réfection Léo Lagrange		
COMPTE 2118	Immobilisations corporelles autres terrains	+	79 000 €

Oui l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, des modifications budgétaires telles qu'énoncées ci-dessus.

12 - Lancement de la procédure de cession du chemin rural n°11 dit « Petit Marais »

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation du chemin rural ;
- lance la procédure de cession de chemin rural prévue par l'article L.161-10 du Code Rural ;
- demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur le projet.

13 – Questions diverses

/

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 30.



Le Maire,

G.MAYOR

